MUNICIPALITÉ DE Saint-Aubert

INFO MUNICIPAL

15 juin 2012 Volume 21 numéro 7 Page 1 sur 1 Téléphone : 418-598-3368 Site internet : www.saint-aubert.net

CUEILLETTE DES ORDURES VOLUMINEUSES LAC TROIS-SAUMONS ET ROUTE BÉLANGER

La cueillette des ordures volumineuses aura lieu cette année **mercredi le 4 juillet prochain** pour le secteur du lac Trois-Saumons et la route Bélanger.

Prenez note que la cueillette des ordures s'effectuera dès 5h30 le matin, de porte à porte et qu'aucun conteneur ne sera installé au garage municipal.

Les ordures volumineuses telles que électroménagers et autres rebuts ferreux, meubles, matelas sont acceptées.

Les matériaux de construction et les pneus ne sont pas considérés comme des ordures volumineuses et ne seront pas recueillis.

Nous vous remercions de votre collaboration.

HORAIRE ESTIVAL – BIBLIOTHÈQUE CHARLES-É. HARPE

La bibliothèque Charles-É Harpe sera fermée du 3 au 31 juillet inclusivement. Le service reprendra le 2 août selon l'horaire régulier.

Nous vous invitons à vous rendre à la bibliothèque afin de faire le choix de vos livres en prévision de vos moments libres.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes de belles vacances et au plaisir de vous revoir au mois d'août prochain.

Le personnel de votre bibliothèque, par Jocelyne Gamache, responsable.

RÉCUPÉRATION DE LA PEINTURE - RAPPEL

Les contenants avec des restes de peinture peuvent être déposés dans un bac spécial prévu à cet effet au garage municipal, 18 rue des Loisirs de 7h30 à 12 h00 et de 13h00 à 16h00. Veuillez téléphoner avant

de vous y rendre au numéro 418-598-7169.

On accepte aussi les teintures, apprêts, vernis et les laques et tous produits de traitement du bois. Les produits pour le scellement du béton, la pierre, des pavés unis, de la brique et de l'asphalte sont aussi récupérés. Toute préparation de même nature destinée à des fins d'entretien, de protection ou de décoration peut être récupérés. Les peintures en aérosol sont acceptées.

Les produits doivent toujours être conservés dans leur contenant d'origine. Veuillez les fermer hermétiquement, bien les étiqueter et ne pas les mélanger entre eux. Les peintures sont recyclables, même si elles ont durci. Tous les produits récupérés seront triés, filtrés et puis remis en marché sous la marque *Boomerang peinture recyclée.*

Prenez note que les **contenants complètement vides** peuvent être récupérés à votre domicile en les mettant dans votre bac bleu. Laissez sécher à l'extérieur de votre résidence les contenants de peinture ou de solvant vides, en ouvrant leur couvercle à l'air libre durant quelques heures. Les bonbonnes aérosol complètement vides sont également acceptées telles quelles dans le bac bleu.

Pour plus de détails, consultez le site www.saint-aubert.net Recherchez la section Hygiène du milieu - *Liste des produits de peinture acceptées*.

RECUPÉRATION DES PILES

Vous pouvez maintenant disposer de vos piles usagées dans un bac à cet effet entreposé à l'intérieur du bureau municipal, 14, rue des Loisirs aux heures habituelles d'ouverture, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi.

RECUPÉRATION DES LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Nous désirons également vous aviser qu'un dépôt pour les lampes fluocompactes ainsi que les tubes fluorescents d'une longueur de 2 pieds maximum est disponible au garage municipal, 18 rue des Loisirs aux heures d'ouverture, soit de 7h30 à 12 h00 et de 13h00 à 16h00.

ACTIVITÉS DES FERMIÈRES – EXPOSITION ANNUELLE

Les Fermières de Saint-Aubert vous invitent à leur exposition annuelle qui aura le mercredi 27 juin prochain de 14h00 à 20h30 la salle communautaire de l'École Aubert-de- Gaspé, 43A, rue Principale ouest, Saint-Aubert.

Bienvenue à toute la population.

Le Comité des Fermières